

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS

« Grand Jeu Concours Griffon x Espace Aubade »

Article 1 — Organisateur du jeu

Le présent jeu-concours (ci-après le « Jeu ») est organisé par la société **ESPACE AUBADE**, dont le siège social est situé 1 rue du Doubs — 67100 Strasbourg (ci-après l'« Organisateur »), en partenariat avec la marque **Griffon**.

Le Jeu est géré directement par l'Organisateur, sans intermédiaire ni plateforme tierce.

Il est accessible exclusivement sur le site internet www.espace-aubade.fr (ci-après le « Site »). Les informations communiquées par les participants sont destinées uniquement à l'Organisateur.

Article 2 — Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus au jour de la participation), résidant en France métropolitaine, disposant d'une adresse email valide et d'une adresse postale en France métropolitaine.

Sont exclus de la participation :

- les membres du personnel de l'Organisateur (salariés, dirigeants, stagiaires) ;
- leur conjoint, concubin ou partenaire de PACS, ainsi que leurs ascendants et descendants directs et toute personne résidant à leur domicile.

La participation est strictement personnelle. Toute participation effectuée pour le compte d'un tiers, sous une fausse identité ou par des moyens automatisés, techniques ou frauduleux (robots, scripts, comptes multiples, usurpation d'identité, etc.) entraîne la nullité de la participation concernée, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

La participation est **gratuite et sans obligation d'achat**.

Article 3 — Durée du jeu

Le Jeu se déroule du **mardi 1er septembre 2026 à 9h au jeudi 10 septembre 2026 à 23h59 inclus**.

Toute participation enregistrée avant l'ouverture ou après la clôture du Jeu ne pourra être prise en compte.

Le tirage au sort sera effectué à l'issue de la période de participation, à la date précisée à l'Article 6 du présent règlement.

Article 4 — Modalités de participation

Pour participer, l'internaute doit :

- se rendre sur la publication dédiée au Grand Jeu Concours Griffon x Espace Aubade, mise en ligne par l'Organisateur sur le Site ;

- cliquer sur le lien renvoyant vers le formulaire du Jeu ou accéder directement à celui ci via les liens partagés sur les réseaux sociaux d'Espace Aubade ;
- répondre à l'ensemble des **quatre (4) questions** proposées ;
- renseigner ses coordonnées (nom, prénom, adresse email) ;
- prendre connaissance et accepter le présent règlement ainsi que les conditions de traitement de ses données personnelles décrites à l'Article 9 ;
- valider sa participation.

Toute participation incomplète, illisible ou ne comportant pas l'ensemble des informations demandées sera considérée comme nulle.

Chaque participant ne peut participer **qu'une seule fois pendant toute la durée du Jeu**. Les participations en doublon, identifiées sur la base de l'adresse email renseignée, ne seront prises en compte qu'une seule fois, la première participation valide étant retenue.

Article 5 — Dotations

L'Organisateur met en jeu **dix (10) kits de nettoyage Griffon**, soit un kit attribué à chacun des dix (10) gagnants.

Chaque kit comprend :

- un (1) spray anti-moisissures Griffon ;
- un (1) nettoyant sanitaires Griffon ;
- un (1) anti-calcaire Griffon.
-

Chaque gagnant ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces ou en une autre prestation, en tout ou partie.

En cas de force majeure ou d'indisponibilité de tout ou partie d'un lot annoncé, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de nature et de valeur équivalentes, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Article 6 — Désignation des gagnants

Dix (10) gagnants seront désignés par tirage au sort aléatoire, effectué au moyen d'un outil informatique dédié, parmi l'ensemble des participations valides enregistrées entre le 1er et le 10 septembre 2026.

Le tirage au sort aura lieu le 11 septembre 2026.

En cas de non-réponse de ce dernier dans le délai prévu à l'Article 7 ou en cas d'invalidité de sa participation, la remise des dotations sera annulée.

Article 7 — Remise des lots

Les gagnants seront avertis par email, à l'adresse renseignée lors de leur participation, dans un délai de **7 jours calendaires suivant le tirage au sort**.

Les gagnants disposeront d'un délai de **7 jours calendaires** à compter de l'envoi de cet email pour communiquer leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale en France métropolitaine, numéro de téléphone), nécessaires à l'expédition du lot.

Ces informations sont destinées à un usage strictement limité à l'organisation de l'envoi du gain par voie postale ou par un transporteur privé. Elles ne feront l'objet d'aucune utilisation commerciale.

À défaut de réponse du gagnant dans le délai de 7 jours calendaires, ou en cas d'impossibilité de le joindre, celui-ci perdra le bénéfice du lot, qui sera alors proposé au premier gagnant suppléant selon l'ordre du tirage, dans les mêmes conditions et délais.

Si aucun suppléant ne confirme sa participation dans les conditions prévues, le lot restera acquis à l'Organisateur, qui pourra librement en disposer.

Les lots seront expédiés sans frais à l'adresse indiquée par les gagnants. L'Organisateur s'engage à procéder à leur expédition dans les meilleurs délais une fois les coordonnées des gagnants confirmées, sans toutefois garantir de date précise.

Article 8 — Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement et à tout moment sur le Site, à l'adresse suivante :

www.espace-aubade.fr/actualites/concours

Il peut également être adressé sur simple demande écrite à l'Organisateur, à l'adresse contact@espace-aubade.fr, pendant toute la durée du Jeu.

Article 9 — Données personnelles

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu (nom, prénom, adresse email et, pour les gagnants, adresse postale et numéro de téléphone) sont traitées par l'Organisateur, responsable de traitement, sur le fondement de l'exécution des mesures précontractuelles/contractuelles liées à la participation au Jeu (article 6.1.b du RGPD) et, s'agissant des réponses au questionnaire, sur le fondement du consentement du participant.

Ces données sont utilisées aux seules fins suivantes :

- gestion de la participation au Jeu et organisation du tirage au sort ;
- contact des gagnants et expédition des lots ;
- exploitation statistique et anonymisée des réponses au questionnaire.

Elles ne font l'objet d'aucune utilisation commerciale ni d'aucune cession à des tiers, à l'exception, le cas échéant, du prestataire chargé de l'expédition des lots.

Les données sont conservées pendant la durée du Jeu augmentée du délai nécessaire à la remise des lots et au traitement d'éventuelles réclamations, puis supprimées ou anonymisées dans un délai maximum de **6 mois à compter de la clôture définitive du Jeu**, sauf obligation légale de conservation plus longue.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande, accompagnée d'un justificatif d'identité, à l'adresse contact@espace-aubade.fr.

Article 10 — Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- dysfonctionnement du réseau Internet, du Site ou du formulaire de participation, quelle qu'en soit la cause ;
- perte, altération ou non-réception de données ou de participations, pour quelque raison que ce soit ;
- problème d'acheminement postal ou de livraison du lot par le transporteur ;
- usage frauduleux de l'identité d'un tiers par un participant ;
- incompatibilité du terminal ou de la configuration technique du participant avec le formulaire de participation.

L'Organisateur se réserve le droit, sans que sa responsabilité puisse être engagée, d'écourter, prolonger, modifier ou annuler le Jeu, notamment en cas de force majeure ou de nécessité, sous réserve d'en informer les participants par une publication sur le Site.

L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure, à tout moment et sans préavis, tout participant ne respectant pas le présent règlement, notamment en cas de fraude avérée ou suspectée.

Article 11 — Droit applicable et litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

En cas de différend survenant à l'occasion du Jeu ou de son interprétation, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

Article 12 — Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France.